



RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01129
Numéro SIREN : 453 645 251
Nom ou dénomination : F.F.R

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2017 sous le numéro de dépôt 10087

F.F.R
Société par actions simplifiée
Au capital de 238 174 673 Euros
Siège social : 6 rue de Châtillon, La Rigourdière
35510 CESSON SEVIGNE
453 645 251 RCS RENNES

***I - PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2016 SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT***

Il ressort des comptes que nous vous avons présentés que le résultat de l'exercice s'élève à 17 101 877 euros.

Nous vous proposons d'affecter cette somme ainsi qu'il suit :

A la Réserve Légale à hauteur de 5% du résultat net, soit	855 093.85 euros
Le solde en Autres Réserves, soit	16 246 783.15 euros
	<hr/>
Total égal au résultat de l'exercice, soit	17 101 877 euros

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation et vous demandons de bien vouloir constater, pour autant que de besoin, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

***II - DECISION D'AFFECTION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2016 PRISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE LE 30 JUIN 2017***

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter de la manière suivante le résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 s'élevant à 17 101 877 euros :

A la Réserve Légale à hauteur de 5% du résultat net, soit	855 093.85 euros
Le solde en Autres Réserves, soit	16 246 783.15 euros
	<hr/>
Total égal au résultat de l'exercice, soit	17 101 877 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président et constatant que les mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/16, décide en conséquence :

- De **désigner la société KPMG SA**, société anonyme au capital de 5 497 100 euros dont le siège social est situé 2 avenue Gambetta, Tour Eqho – 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 775 726 417, en qualité de **Commissaire aux comptes titulaire** (en remplacement de KPMG AUDIT OUEST) pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- De **renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**, SAS au capital de 2 510 460 € dont le siège social est situé 63 rue de Villiers – 92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 672 006 483, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- **De ne pas renouveler les mandats des Commissaires aux comptes suppléants** de la Société, à savoir la société KPMG AUDIT NORMANDIE et Mme Anik CHAUMARTIN, et de ne pas procéder à leur remplacement dans la mesure où, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1, al. 2 du Code de commerce, la Société n'est désormais plus tenue de désigner de Commissaires aux comptes suppléants.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président
M. Christian ROULLEAU



Le Secrétaire de séance
M. Thierry GEFROY

